



REGLEMENT DU CONCOURS « ELEMEN'TERRE »

Art 1 : L'association « **Une idée de génie** », association loi 1901, (enregistrée sous le n° 0744004610) a pour mission l'aide à l'enfance en difficulté en impliquant dans ses différentes actions des enfants, des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Art 2 : Dans le cadre du festival jeunesse **VITAMINE, organisé autour des droits de l'enfant du 10 au 20 novembre 2011**, l'association « **Une idée de génie** », organise le concours « **Elémén'Terre** » en partenariat avec ses partenaires

Art 3 : Ce concours est ouvert à tous les enfants de 3 à 18 ans, domiciliés en France métropolitaine du 10 septembre 2011 au 10 novembre 2011.

Art 4 : L'épreuve consiste à dessiner ou écrire une histoire portant sur le thème :
« **Notre terre en 2030** »

Art 5 : Chaque participant a toute liberté pour concevoir son œuvre. Elle sera proposée sur une ou plusieurs pages de format A4 soit 21 x 29.7 cm.

Art 6 : Chaque œuvre portera au verso nom, prénom, âge, adresse de l'enfant, téléphone, et la signature des parents (ou du tuteur légal) pour accord de participation.
L'ajout du cachet de l'école, collège ou lycée (classe de l'enfant, nom et adresse de l'établissement scolaire) permettra à son établissement de gagner aussi des cadeaux.

Art 7 : Chaque participant ne pourra participer qu'une seule fois et donc ne proposer qu'une seule œuvre comme définie aux articles précédents.

Art 8 : Un jury composé d'enseignants, de professionnels et bénévoles de l'association sera chargé d'étudier les œuvres et désignera les gagnants.

Art 9 : Les critères de sélection seront l'adéquation avec le thème proposé : originalité, imagination et qualité du document proposé (graphisme, couleurs, textes)

Art 10 : Un classement sera effectué par âge : cycle 1, cycle 2, cycle 3, collège et lycée. Des prix spéciaux (citoyenneté, développement durable,...) seront également décernés.

Art 11 : Le jury est souverain en ce qui concerne la sélection des gagnants.

Art 12 : Tous les gagnants seront informés par courrier.

Art 13 : Les gagnants et leurs établissements scolaires se verront attribuer des lots pour une valeur globale de plus de 2500 €.

Art 14 : Pour participer, les enfants doivent adresser leur œuvre à « **Une Idée de Génie !** » BP 105 - 74501 **EVIAN LES BAINS CEDEX avant le 10/11/2011**.

Art 15 : Les gagnants et leurs parents (ou tuteurs) autorisent l'association « Une idée de génie » à utiliser leur œuvres et leurs noms pour communiquer sans que cette utilisation puisse ouvrir des droits autres que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément au bénéfice des lots qui leur sont destinés.

Art 16 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 17 : « Une idée de génie » se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours « **Notre terre en 2030** » si les circonstances l'exigent.

Art 18 : Le présent règlement est déposé à l'association et adressé sur demande à l'adresse contact@une-idee-de-genie.fr . Il peut être consulté sur le site www.contact@une-idee-de-genie.fr ou le site www.az-loisirs.com



Lots offerts par l'association « Une idée de génie ! »
et ses partenaires

Les cadeaux individuels :

- Des places pour la comédie musicale « **Good bye Love** » le 20 novembre 2011 à la Grange au Lac à Evian
- Des jeux, jouets, livres, places de cinéma, bons d'achat...

Les cadeaux classe et établissement

- Des livres et outils pédagogiques sur les thèmes des droits de l'enfant :
 - santé,
 - citoyenneté,
 - développement durable...

